

OFFICE DE TOURISME DE WASSELONNE
CERCLE D' HISTOIRE (n° 38)

Une coutume agricole disparue de nos jours

En étudiant les actes notariés des archives de Wasselonne du 19^{ème} siècle, nous relevons des actes d'adjudication demandés par des propriétaires terriens aisés, non exploitants, vivant à Wasselonne ou ailleurs, notamment à Strasbourg.

Ces propriétaires mettaient en adjudication volontaire, par le biais du notaire de Wasselonne, les produits de la terre comme :

- le foin
- le regain
- les fruits des arbres
- le raisin, etc...

Ces adjudications se faisaient à l'étude du notaire et deux témoins y assistaient et paraphaient ces actes. Les deux témoins les plus cités sont Jacques BILLO, propriétaire et ancien cabaretier, et Charles BEST, appariteur de la commune.

Ces adjudications se faisaient à l'année ou par période triennale.

Les adjudicataires étaient des exploitants terriens de la commune ou des proches environs. Leurs besoins étaient :

- les prés pour les foins et les regains (on ne parle pas de pâturage)
- les vergers et arbres fruitiers dans les prés et les champs, pour les fruits servant à la propre consommation, à la vente et à la distillation pour obtenir de l'eau de vie. A cette époque, presque chaque famille distillait pour sa propre consommation, l'eau de vie servant de boisson ainsi que de remède médical.
- le raisin pour le vin de consommation courante.

Sources : archives du B.-R.

F. J.